Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO
6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Le HCERES, agent de l'austérité et de la casse de l'Université

« *Un trop faible volume d'heures enseignées par des intervenants professionnels dans la formation* » ; « *Une participation trop faible des EC dans la formation* » ; « *Un adossement à la recherche insuffisant* » ; « *Un très faible taux de réussite en BUT2* » ; « *Un taux de poursuite d'études des diplômés excessivement élevé* » : voici quelques-uns des motifs formulés par le HCERES pour donner des avis défavorables sur les formations de premier cycle et de second cycle couvrant la période 2018-2023 pour les établissements de la vague E (Île-de-France (hors Paris), Hauts-de-France, Réunion et Mayotte).
En effet, depuis la LPPR 2020, le HCERES a été renforcé et évalue désormais la totalité des missions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Alors que les finances sont insuffisantes pour rénover les bâtiments, que les équipes enseignantes sont en sous-effectifs, que les personnels BIATSS manquent pour soutenir les formations, il n'est pas question dans les évaluations HCERES de constater le formidable travail des collègues mais bien de fournir les arguments aux présidents pour fermer des formations et casser l'université publique.

L'austérité Macron-Bayrou a conduit cette année le HCERES à formuler des avis encore plus dépréciatifs. En effet, quelques formations seulement obtiennent des avis favorables, tandis que de nombreuses autres reçoivent des avis « favorables avec recommandation », « réservés », et pour une part équivalente des avis « défavorables ». Ainsi, dans certains établissements, plus du tiers des formations reçoivent un avis défavorable. Alors que 60 universités sont en déficit et que partout les personnels maintiennent à bouts de bras leurs formations faute des créations de postes nécessaires au bon fonctionnement des universités (enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS), le HCERES livre sur un plateau un argumentaire fallacieux pour justifier des fermetures par dizaines de licences professionnelles, mais aussi de BUT, de licence générale et de master.

Parmi toutes les évaluations se distinguent celles des BUT, dont la création a été imposée depuis la dernière évaluation, aux dépens du DUT en deux ans, transformé en une licence professionnelle en trois ans. Comme ceci doit se faire à coût quasi constant, la mise en place des BUT a été cadrée par un arrêté qui impose un quota d'au moins 25 % d'enseignants issus des entreprises. Cet arrêté dicte également le respect de quotas en entrée (50 % de bacs technologiques, 50 % de bacs généraux) et en sortie (50 % d'insertion professionnelle à minima). Alors même que la mise en œuvre du BUT ne concerne actuellement que les deux premières années, nombreux sont les départements d'IUT auxquels on reproche un taux d'intervenants externes trop faible ainsi qu'un trop faible taux de réussite en BUT 1 (qui résulte principalement du quota d'entrée). Alors que les équipes pédagogiques ont mis en place la réforme dans des conditions difficiles, que la CCN et les CPN évaluent encore la mise en place de la réforme et envisagent les ajustements nécessaires, les avis du HCERES affaiblissent encore les départements et les IUT au sein de leurs universités.

Au-delà des BUT, c'est la grande majorité des licences professionnelles qui reçoivent des avis défavorables. Cette fois-ci au motif d'un trop fort taux de poursuite d'étude ! Ainsi, la réussite à un diplôme national n'ouvrirait plus droit à la poursuite d'études dans le *cursus* menant au diplôme de niveau supérieur ! Poursuite qui est de plus en l'occurrence tout à fait pertinente puisqu'elle prend en général la forme de masters en alternance.

Or, si l'on ferme les formations niveaux licence pro qui permettent d'accéder à des masters en alternance, la conséquence est évidente : c'est l'élargissement accéléré du marché des *bachelors* privés.
Enfin pour les formations de licence générale et de master, on reproche aux universitaires un adossement trop faible aux laboratoires de recherche et un trop faible taux d'encadrement par des enseignants-chercheurs. Autrement dit, on impute aux collègues les politiques gouvernementales de casse du statut et de baisse du recrutement d'enseignants-chercheurs (pour rappel, il y a eu baisse de 40 % du nombre de recrutements de maîtres de conférences depuis 2009) !

Le HCERES se prévaut d'être « indépendant » : en réalité, ce n'est qu'un prestataire asservi aux visées austéritaires de Macron, un outil dans la casse de l'université publique.

L'avis défavorable, c'est à l'HCERES que nous le donnons !

Ainsi qu'à toutes les politiques de destructions des services publics menées depuis des dizaines d'années !

-> Non à la prise en compte des avis du HCERES ;
-> Aucune fermeture de formation ; aucune fermeture d'option, de groupe de TD ou TP ;
-> Respect de la définition collégiale du contenu des formation par les équipes pédagogiques ;
-> Respect des diplômes nationaux et qualifiants, dont l'obtention doit continuer à donner le droit d'accéder au cycle suivant.

FO ESR demande les postes nécessaires à la réalisation de nos missions, au maintien de toutes nos formations et à l'ouverture de toutes celles qui permettent la production et la transmission des connaissances, en articulation avec la recherche.

L'abrogation des lois LRU de 2007, ESR de 2013, ORE de 2018 et LPR de 2020 est plus que jamais nécessaire et urgente. FO ESR revendique cette abrogation.

Montreuil, le 22 février 2025